

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2013**

**AVIS DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR**

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2014**

*Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés*

## « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

### I. SECTEUR « AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES »

Au préalable, la Commission se réjouit que sa demande d'être destinataire de la P.P.I.<sup>1</sup> et de la trajectoire d'équilibre à l'horizon 2021<sup>2</sup>, soit enfin suivie d'effet. La présentation de ces documents étant essentielle à la compréhension des documents budgétaires, elle souhaite être informée de toute actualisation des données qui interviendrait en fonction de l'évolution des hypothèses retenues.

#### 1. Les propositions d'orientations pour le B.P. 2014

La Commission note que la stratégie financière de la Région pour l'exercice 2014, s'inscrit dans la continuité des budgets antérieurs. Elle constate d'une part, la volonté de la Collectivité de ne pas mobiliser d'emprunts durant cette mandature, sauf pour la construction de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) et d'autre part, son ambition de maintenir un haut niveau d'épargne brute pour la réalisation de la NRL.

**Malgré la conjoncture économique dégradée de l'île**, la Commission relève avec intérêt, la volonté de la Collectivité de « *maintenir inchangés les taux et tarifs des taxes afin de ne pas peser sur les capacités financières des ménages* »<sup>3</sup>.

**En ce qui concerne l'acte III de la décentralisation**, la Commission insiste sur le fait que le transfert de l'autorité de gestion FEDER à la Région pour les programmes européens 2014-2020, s'accompagne à la fois d'avantages mais aussi de contraintes liées aux « transferts » des pénalités. La Commission appelle à la vigilance en matière de certification des dépenses, compte tenu de la responsabilité financière de la Région en cas de manquement au droit européen.

Concernant l'actuelle programmation, la Commission se félicite que soit proposé, pour le B.P. 2014, « *d'accélérer l'envoi des justificatifs de dépenses notamment au titre des fonds européens, afin d'obtenir l'encaissement des recettes correspondantes* »<sup>4</sup>.

La Commission note que la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** diminuera de 2,633 M €, en 2014 et 2015, cette diminution découlant de la décision du gouvernement en termes de redressement des comptes publics.

Elle souligne que le niveau d'engagements devrait augmenter pour les années à venir. « *Cette accumulation impactera nécessairement à la baisse les capacités budgétaires de la Collectivité pour l'année prochaine* »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

<sup>2</sup> Étude faite par le Cabinet Michel Klopfer, Consultants Finances Locales intitulée « Analyse des marges de manœuvre de la Collectivité – Trajectoire d'équilibre à l'horizon 2021 ».

<sup>3</sup> Cf. page 14- Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

<sup>4</sup> Cf. page 14 - Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

<sup>5</sup> Cf. page 13 - Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

## 2. Les ressources humaines

La Commission prend acte, suite aux transferts de personnels à la Région (routes et lycées), de la création d'un service de médecine préventive depuis octobre 2012. Elle souhaite cependant que ce service soit renforcé de manière pluridisciplinaire.

Compte tenu du nombre élevé d'agents, la Commission insiste sur la nécessité d'avoir au sein de la Direction des ressources humaines, un cadre dédié à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

## 3. Le patrimoine immobilier

La Commission prend acte de la volonté de la Collectivité régionale de poursuivre ses objectifs qui sont d'une part, l'augmentation de ses recettes issues de la gestion patrimoniale et d'autre part, la diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine.

## **II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPÉENNES »**

La Commission souligne l'importance de l'année 2014 pour le secteur « Affaires européennes ». En effet, elle devrait être marquée :

- d'une part, par le début de la mise en œuvre des programmes européens 2014-2020 et notamment, la mise en application de nouveaux outils financiers et réglementaires ;
- d'autre part, elle laissera place à une nouvelle gouvernance où la fonction d'autorité de gestion du FEDER sera, pour la première fois, attribuée à la Région.

### 1. La gestion des programmes européens 2007-2013

La Commission salue la volonté du Conseil régional d'éviter une perte des crédits communautaires. Les programmes 2007-2013 ne se clôturant qu'en 2015, la Commission invite la Collectivité à poursuivre dans cette voie, d'autant plus que l'année 2014 sera la dernière année où la règle de dégagement d'office s'appliquera.

### 2. Les futurs programmes européens 2014-2020

La Commission prend acte des Orientations de la Collectivité en ce qui concerne les programmes 2014-2020.

Elle salue la présentation effectuée et notamment la déclinaison des orientations 2014 en fonction de chaque fonds européen.

Pour sa part, la gestion du FSE devrait être ventilée différemment. En effet, les Régions devraient bénéficier de 35 % de l'enveloppe nationale pour les actions de formation. Le reste de l'enveloppe nationale FSE serait destinée à l'État dans le cadre du programme national « Emploi et inclusion »<sup>6</sup>. La Commission soutient l'initiative du Conseil régional de vouloir maintenir un programme unique territorial qui se structurerait autour de la formation, la mobilité, la jeunesse, l'inclusion et la qualification. Dans ce cadre, elle partage l'avis que des moyens européens complémentaires doivent être mis en place au bénéfice de la Réunion.

---

<sup>6</sup>Source : Note d'Orientation n°2013-001/DATAR – Préparation des programmes européens 2014-2020.

Enfin, au vu des montants engagés, la Commission estime qu'il serait judicieux de mettre en exergue les projets financés ainsi que leurs retombées pour la Réunion. Cela permettrait de montrer leur importance pour le développement économique et social.

### **III.        SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »**

La Commission prend acte de la volonté exprimée par le Conseil régional de renforcer ses actions en matière de coopération, elle souhaite y être associée.

Cependant, elle souhaite disposer d'une **véritable évaluation des actions** menées dans ce domaine, avec notamment l'identification des retours sur investissement pour la Réunion.

Pour la Commission, les tableaux de synthèse annexés seraient plus pertinents s'ils faisaient apparaître des indicateurs de résultats **qualitatifs**. Les actions de coopération n'apparaissent qu'en montants et ne permettent pas de juger des retombées pour la Réunion.

## « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Suite à la présentation des Orientations budgétaires pour l'exercice 2014, la Commission relève que les actions de la Collectivité régionale s'inscrivent dans un objectif de soutien à la croissance et à l'emploi. Dans cette perspective, la Commission émet les remarques et préconisations suivantes :

### I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »

#### Une nouvelle dynamique économique

##### *a. Un soutien plus efficient à toutes les entreprises*

Dans la continuité des actions mises en œuvre en 2013, la Commission constate que les outils d'accompagnement financier programmés pour 2014 visent à accompagner les entreprises de la Réunion dans leur recherche de performance.

Compte tenu d'un contexte socio-économique toujours difficile, elle réitère sa préconisation concernant l'élaboration, en partenariat, d'un dispositif de veille et d'alerte permettant d'anticiper sur les situations de crise. Les conventions d'objectifs et de moyens pourront ainsi être adaptées en fonction de la conjoncture économique et des perspectives envisagées. Elle souligne également, que l'emploi, son maintien et sa création constituent une des facettes importantes du prisme au travers duquel doivent être analysés les projets économiques.

##### *b. La conquête de marchés extérieurs*

La Commission relève la création d'un observatoire de l'export qui doit permettre d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'internationalisation. Par ailleurs, elle note que le futur Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) doit les inciter dans cette démarche. Cependant, la Commission souligne que l'ouverture des entreprises vers l'extérieur n'a de sens que si elle est intégrée dans une stratégie globale de développement pour la Réunion. Elle souligne que le tissu économique doit encore se structurer et que des interventions publiques peuvent être mises en œuvre afin d'y contribuer. Il s'agit, d'une part, de favoriser les regroupements d'entreprises (grappes, ...) autour de différentes activités, et d'autre part, de les accompagner pour les mener à maturité afin de les rendre compétitives tant en interne qu'en externe.

De plus, elle insiste sur l'importance d'associer à sa juste mesure le secteur économique en amont de toute démarche d'élaboration de plan d'ouverture à l'international.

##### *c. Un meilleur soutien aux filières prioritaires*

La Commission souligne la dynamique enclenchée pour la structuration des clusters thématiques autour des filières prioritaires que sont, en particulier, l'agro-alimentaire, le numérique, la pêche et l'aquaculture ou l'environnement.

Concernant la filière agro-alimentaire, dans sa dimension « ouverture à l'international », la Commission adhère à l'idée de création d'une « marque de territoire » afin de valoriser les produits réunionnais à l'extérieur. Cette marque de territoire pourrait être adossée à la « marque France » en cours d'élaboration.

Les membres de la Commission s'accordent à penser que la filière numérique constitue une des clés de la performance des entreprises réunionnaises ainsi que de leur compétitivité interne et externe. Elle insiste sur l'intérêt d'en « clustériser » les entreprises. Elle insiste également sur le rôle que doit jouer le Conseil régional afin de dynamiser et d'accompagner ce regroupement d'entreprises.

En matière d'innovation, la Commission est convaincue que la performance de l'économie et de la société réunionnaise en général, passe par sa capacité à innover. Ceci doit lui permettre de développer sa compétitivité, de rayonner et de s'ouvrir sur son environnement régional. Pour la Commission, la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), nourrie par la Stratégie de Spécialisation Intelligente, doit constituer le socle sur lequel doivent s'appuyer les actions des acteurs publics et privés. Elle insiste, enfin, pour que les résultats obtenus en matière de recherche soient à bénéfices réciproques de la Réunion et de ses partenaires internationaux.

#### *d. Attractivité du territoire*

La Commission rappelle l'importance de disposer d'un foncier économique aménagé. Elle propose qu'un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE) soit élaboré. Cet outil constituerait le support à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance dans la gestion des différentes strates du foncier économique et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

#### *e. Favoriser de nouvelles formes d'entrepreneuriat avec le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)*

La Commission souscrit aux actions qui contribuent à valoriser le secteur de l'ESS. Elle souligne qu'il constitue un maillon particulièrement important de la chaîne socio-économique de la Réunion. Elle souligne le potentiel qu'il représente en matière de création d'emplois et d'activités ainsi qu'en matière d'innovation.

## **II. SECTEUR « TOURISME »**

La Commission note la volonté affichée par la Collectivité régionale de déployer en 2014 une stratégie touristique axée sur quatre objectifs que sont :

- un tourisme plus compétitif,
- une attractivité renforcée de la destination,
- une plus grande efficacité de l'action publique,
- un tourisme innovant.

Si elle soutient les orientations proposées, la Commission tient à rappeler la nécessité d'impliquer, en amont de toute réflexion, les professionnels du secteur. Le risque est de voir une démobilisation des acteurs ne se sentant pas impliqués dans la démarche.

De ce fait, la Commission insiste sur la nécessité d'une bonne communication entre l'ensemble des acteurs (institutionnels et de terrain).

Par ailleurs, elle rappelle que le projet de faire du tourisme un levier de développement pour la Réunion ne peut se consolider sans une implication forte de la population. Celle-ci doit en comprendre l'intérêt et en apprécier les enjeux. Cela permettra, par ailleurs, de faciliter certains apprentissages notamment en matière de maîtrise des langues étrangères.

## « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

### I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE »

#### 1. Aménagement

Mettre en œuvre une politique d'aménagement volontariste à travers les orientations du SAR et élaborer des dispositifs opérationnels en faveur de l'aménagement contribuant à sa mise en œuvre

La Commission prend note, lors de la présentation des Orientations budgétaires 2014, que le Conseil régional envisage de maintenir, au-delà des 2 ans prévus initialement, le dispositif de financement d'opérations d'aménagement liées au logement social. Elle approuve ce maintien ainsi que la mise en place d'un dispositif de réhabilitation des logements sociaux. La Commission souligne que les montants affectés à ces 2 actions doivent être suffisamment élevés afin de répondre aux besoins.

#### 2. Énergie et environnement

Mise en œuvre du SRCAE<sup>7</sup>

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission approuve le soutien du Conseil régional à la filière méthanisation afin de valoriser les déchets agricoles, les effluents. La maîtrise de la filière gaz (tant d'origine fossile que d'origine renouvelable) a été identifiée par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) comme une technologie d'avenir. Il est donc légitime de renforcer les efforts quant à sa maîtrise. Néanmoins, les efforts d'expérimentation doivent concilier d'une part, la régularité et le volume des effluents agricoles et d'autre part, la caractéristique de la structure agraire réunionnaise en termes d'élevage. Les exploitations étant de taille moyenne, il est crucial que ce soit les techniques de méthanisation qui doivent s'adapter en conséquence et non l'inverse.

Contribution à la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité

Pour la lutte contre le « risque incendies », le rôle des écocardes est important. Aussi, la Commission regrette-t-elle que la Collectivité régionale soit la seule à financer ces postes d'écocardes et que ces derniers ne soient pas pérennisés par les partenaires concernés. La Commission insiste sur la nécessité de développer ce dispositif en priorisant l'embauche de jeunes locaux ayant la formation adéquate.

Elle souligne l'intérêt de financer les équipements structurants notamment pour faire face aux besoins en eaux pour la lutte contre les incendies de forêts. Dans un précédent avis, la Commission avait indiqué qu'il était primordial de développer de grandes retenues collinaires à usage collectif (agricole, sylvicole, lutte contre l'incendie) en réservant un volume d'eau conséquent pour la protection des forêts contre l'incendie.

Une présence active d'agriculteurs permet également une surveillance efficace et limite le risque d'incendies.

---

<sup>7</sup> Stratégie Régionale Climat Air Énergie.

## **II. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS »**

En ce qui concerne la **Nouvelle Route du Littoral**, la Commission demande qu'il y ait une transparence totale sur cette infrastructure et sur son impact dans les domaines économique, social et fiscal. Elle prend acte tant des éléments d'information se trouvant dans les documents liés à la PPI que de l'engagement prioritaire du Conseil régional pour la construction de cette route. Elle souhaite cependant que, compte tenu de la problématique des liaisons à la Réunion, les autres projets soient mis en œuvre le plus rapidement possible.

La Commission prend note avec satisfaction de la mise en place d'une gouvernance concertée des transports de l'île, en 2013, avec la création du **Syndicat Mixte des Transports de la Réunion** (SMTR). Elle espère vivement que cette autorité permettra une gestion cohérente des transports sur l'ensemble de l'île.



## « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission « Éducation et formation professionnelle » note que la Collectivité régionale poursuit une politique volontariste, dans les domaines de compétences qui lui incombent. Elle constate que 2014, qui sera consacrée comme année de la jeunesse et de la réussite, se caractérise par une évolution du cadre législatif et réglementaire renforçant la Collectivité dans ses compétences. Malgré les possibilités offertes par la mise en œuvre des programmes opérationnelles 2014-2020, la Commission attire l'attention de la Collectivité sur la vigilance à avoir en termes de moyens financiers. En effet, les transferts de compétences, qui découlent des réformes législatives se faisant sans transfert de moyens financiers supplémentaires, la Commission s'inquiète du risque de remise en cause des actions conformes aux besoins de notre territoire.

D'une manière générale, elle se réjouit que ses préconisations, notamment en ce qui concerne l'éducation et la mobilité, soient relativement bien suivies.

Elle réitère le souhait de rencontrer les élus de la Commission homologue du Conseil régional.

### **I. SECTEUR « ÉDUCATION »**

Dans le domaine de l'éducation, la Commission note que la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école renforce les compétences du Conseil Régional. Ainsi, cette loi donne entière compétence à la Collectivité dans la définition de la carte régionale des formations professionnelles initiales des lycées professionnels et polyvalents. Ce renforcement de compétences apparaît pour la Commission comme une opportunité de mettre plus de cohérence et de visibilité sur l'offre de formation existant sur le territoire et de définir de nouvelles relations partenariales avec l'Éducation nationale.

La Commission salue les efforts poursuivis par la Collectivité en matière de construction et de réhabilitation des lycées. Mais, elle attire l'attention sur une réflexion à mener avec le Rectorat et les chefs d'établissements sur la réhabilitation des internats, qui doivent être de véritables lieux de vie propices à l'épanouissement des lycéens. La Commission s'interroge sur la possibilité d'ouvrir ces internats aux alternants.

Sur la politique menée en matière de restauration scolaire, la Commission encourage la Collectivité à promouvoir une alimentation équilibrée, intégrant des produits locaux, et à rendre attractives les cafétérias scolaires. Toutefois, il serait opportun qu'une enquête soit menée auprès des élèves quant à la satisfaction face aux améliorations apportées.

En termes de politique numérique, d'un point de vue quantitatif, le dispositif POP semble être un succès indéniable. L'objectif de combler la fracture numérique est en passe d'être atteint. Mais, la Commission, en attente de résultats de l'évaluation, propose qu'une réflexion concertée avec le corps professoral, via le Recteur, les chefs d'établissement et l'inspection académique, ait lieu sur l'usage pédagogique de cet outil.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation, la Commission salue la mise en place d'un schéma régional. Elle suggère que ce schéma intègre la mission « orientation et insertion professionnelle » qu'a l'Université de la Réunion. De plus, elle réaffirme la nécessité de faire le lien entre la SRDE<sup>8</sup>, la SRI<sup>9</sup> et ce schéma<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Stratégie Régionale de Développement Économique.

Dans ce cadre, la Commission propose que l'intervention régionale laisse une plus grande place à des formations qui correspondent aux réalités du territoire. L'offre régionale innovante développée par l'Université de la Réunion sous forme de Diplômes Universitaires (DU) est une réelle valeur ajoutée par rapport à une offre nationale certes nécessaire, mais parfois inadéquate. La Commission attire l'attention de la Collectivité sur la nécessité de continuer de soutenir cette offre.

Enfin, elle se félicite de la volonté de la Collectivité de soutenir le renforcement de l'apprentissage de l'anglais très tôt (dès le CP<sup>11</sup>) par la mise en place d'un « plan anglais », plan d'actions en cohérence avec l'objectif d'ouverture et d'insertion dans l'environnement régional, voire international.

## **II. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »**

La Commission constate également une continuité dans la mise en œuvre de la politique régionale en matière de formation professionnelle. Celle-ci s'inscrit dans un cadre pluriannuel, autour du contrat de projet État/Collectivités, du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), des Contrats d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage, de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020.

En ce qui concerne le CPRDFP, la Commission regrette que l'instance de coordination, de concertation, de suivi et d'évaluation qu'est le CCREFP<sup>12</sup>, n'ait toujours pas fonctionné. Elle a eu l'occasion de rappeler son rôle de cheville ouvrière dans ses avis aussi bien sur l'actualisation du schéma régional de formations sanitaires et sociales que sur la démarche de suivi et d'évaluation du CPRDFP<sup>13</sup>.

L'année 2014 étant celle de la jeunesse et de la réussite, la Commission propose que la Collectivité évalue sa politique menée en faveur de la jeunesse en commençant par un diagnostic de toutes les actions qui leur sont destinées.

Sur la formation professionnelle des adultes, la Commission note que l'AFPAR doit passer sous le statut de Société Publique Locale (SPL). La Commission s'interroge cependant sur la nouvelle gouvernance qui sera mise en œuvre et de la place accordée aux partenaires sociaux. L'AFPAR est aujourd'hui un acteur incontournable de la formation professionnelle. Cette évolution devra impérativement se faire en veillant à l'intérêt des bénéficiaires. Par ailleurs, il faudra aussi veiller à ne pas mettre en péril l'équilibre existant avec les autres structures de formations.

En matière d'apprentissage, l'évolution du nombre d'apprentis ne cesse d'augmenter, répondant ainsi à l'atteinte de l'objectif de la Collectivité. Pour autant, la Commission pense qu'une vigilance de la Collectivité doit être accordée à la qualité de la formation pourvue par les centres de formation d'apprentis ainsi que celle du tutorat.

En matière de formations sanitaires et sociales, la Commission s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir une école d'orthophonie à la Réunion.

---

<sup>9</sup> Stratégie Régionale d'Innovation.

<sup>10</sup> Article 27 de l'avis sur le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

<sup>11</sup> Cours Préparatoire.

<sup>12</sup> Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

<sup>13</sup> Avis adopté par l'Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP), donne des résultats très satisfaisants quant à la réussite aux examens des étudiants en Licence 1. Son succès se traduit également quantitativement. C'est pourquoi la Commission encourage la Collectivité dans son soutien à cette expérimentation.

Enfin, au regard de la priorité qu'il faut donner à l'orientation, la Commission note la mise en place effective de la Cité des métiers, qu'elle souhaite voir comme une plate-forme partenariale qui facilite l'accès à l'information et à la formation.

### **III. SECTEUR « MOBILITÉ »**

La Commission le répète : la politique en matière de mobilité ne peut se passer d'un partenariat volontariste entre l'État, le Conseil général et le Conseil régional.

En ce qui concerne l'action du Conseil régional en la matière, la Commission note une recherche constante d'améliorations dans l'aide accordée aux candidats à la mobilité. Cette amélioration se traduit par la création d'un service dédié à l'arrivée en métropole. La Commission adhère à cette initiative qui mérite d'être dupliquée.

Par ailleurs, la Commission se réjouit de voir que sa préconisation concernant les sessions d'adaptation à la mobilité (SAM) a été reprise. Cela démontre toute la volonté de la Collectivité d'innover et de trouver de véritables solutions pour la formation et l'insertion des jeunes, en dépit de procédures administratives ou cadres d'intervention parfois trop rigoureux. D'une façon générale, au-delà d'une préparation à la mobilité, la Commission suggère que l'éducation à la mobilité soit intégrée dans un module de formation.

Dans son souci d'ouverture, la Commission salue les perspectives 2014-2020 de l'instance régionale en matière de renforcement de la mobilité dans la zone océan Indien. Ce choix, qui permet de mobiliser les fonds FEDER Coopération, a le mérite de permettre une première expérience dans l'environnement régional. Il permet aussi de prendre conscience des opportunités d'accompagnement offerte sur notre territoire par rapport à l'existant dans les régions environnantes. La Commission souhaite que ces perspectives augurent un véritable rapprochement entre la mobilité et la coopération régionale.

Elle propose également que soit initié un portail mettant en lien les Réunionnais dans la zone océan Indien, à l'instar du site « Réunionnais du Monde ». Il s'agit aussi de construire autour de ces portails, une culture du réseau permettant aux uns et aux autres de développer une entraide dans la recherche de formations, de stages ou d'emplois.

### **IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »**

La Commission « Éducation et Formation professionnelle » conjointement à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » constate que pour le secteur « Égalité des chances », la Collectivité est dans la continuité de ses actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme, du décrochage scolaire, de l'économie sociale et solidaire, des emplois verts et de la santé. Ce pôle transversal a le mérite de susciter des actions partenariales et volontaristes sur des domaines qui ne relèvent pas toujours de la compétence légale du Conseil régional.

Elles insistent sur la nécessité du partenariat qu'il est plus que primordial de développer, en particulier avec l'Académie de la Réunion, sur la question de l'illettrisme et du décrochage scolaire.

Enfin, les Commissions rappellent que les obligations légales imposent aux signataires du CPRDFP qu'une réelle évaluation de ce contrat se fasse par le CCREFP.

## « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

### I. SECTEUR « CULTURE »

Les Orientations budgétaires dans le secteur culturel pour 2014 sont conformes aux orientations de la mandature. Elles s'inscrivent dans la continuité des exercices antérieurs.

Malgré l'affichage d'une année 2014 placée sous le signe de la jeunesse et de la réussite, la Commission n'a perçu aucune action particulière ou innovation à ce titre.

Les interventions en direction des structures muséales régionales et du Conservatoire à Rayonnement Régional exceptées, la stratégie et le fil directeur des actions menées pour le secteur de la Culture échappent à la Commission. Ceci serait peut-être évité si la Commission pouvait échanger avec le ou les élus en charge du secteur au Conseil régional à l'occasion de cette étape importante que représentent les Orientations budgétaires.

S'agissant des structures muséales, la Commission a deux interrogations.

La première concerne la gestion des dites structures. Le Conseil régional a fait le choix d'une Société Publique locale (SPL) qui aujourd'hui gère déjà Kélonia et le MADOI. Est-ce le mode de gestion le plus pertinent, en termes d'économies d'échelle notamment en matière de personnels ?

La Commission propose que des points d'étape soient faits pour évaluer le fonctionnement de cette SPL et corriger les éventuels écarts si nécessaire.

Par ailleurs, s'agissant de la rénovation complète du Musée de Stella, elle note qu'après le retard pris, la mise en service de la structure dans toutes ses fonctionnalités est prévue pour le second semestre 2014. Elle se demande, cependant, si au plan de la méthode et des procédures le bon choix a été effectué. Ne fallait-il pas recruter en amont, un Conservateur qui aurait participé à la conception du projet, à la définition des contenus et des programmes et au suivi d'exécution au lieu d'attendre d'avoir tout ficelé pour ce faire ?

### II. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

En ce qui concerne le secteur du patrimoine culturel, la Commission se félicite de l'axe en faveur de l'éducation patrimoniale choisi par le Conseil régional et insiste sur la nécessité de la sensibilisation des jeunes à leur héritage culturel. Ne dit-on pas que celui qui sait d'où il vient, sait où il va ?

Par ailleurs, elle propose une politique régionale de réhabilitation et de valorisation du patrimoine des communes plus dynamique qui impulserait ce domaine d'intervention. De nombreux éléments de petit patrimoine (fours à pains, chapelles) existent sur tout le territoire qui mériteraient, pour être mis en valeur de ne pas attendre d'entrer dans les priorités de telle ou telle Collectivité.

Depuis plus de trois ans, la Commission réclamait la mise en place du Service Régional de l'Inventaire. Elle note avec satisfaction que l'appel à candidatures pour le poste de Conservateur du Patrimoine, préalable à l'installation du SRI, vient d'être publié.

### **III.       SECTEURS « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »**

Dans le secteur du Sport, la Commission souligne la poursuite de la contractualisation avec les ligues et comités permettant aux partenaires concernés de bénéficier d'un accompagnement de la Collectivité régionale sur 3 ans. Ce seront 10 structures de plus qui signeront une convention pluriannuelle d'objectifs en 2014, portant ainsi leur nombre à 30.

Elle se félicite de l'initiative prévue en faveur d'un programme de couverture des différents plateaux sportifs polyvalents extérieurs existants dans les lycées ou à proximité ce qui permettra d'optimiser le temps de leur utilisation et de diversifier les publics.

Elle note aussi les évolutions prévues en matière d'aides aux études secondaires sportives de haut niveau (relèvement du plafond de revenu brut et volet « ressourcement familial »). Ces mesures touchent environ 100 jeunes de 14 à 17 ans par an.

### **IV.       SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Ce secteur, commun aux Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », a donné lieu à un avis conjoint.  
**Cf. Avis de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » ci-dessus.**